

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS



LA LETTRE N°104

Avril 2025

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

La mémoire partagée franco-polonaise

Chers lecteurs,

Ce simple message afin de vous rappeler que le 15 avril 2025 marquera le dixième anniversaire de ma prise de fonction en qualité de Président Général du Souvenir Français.



« La Pologne et la France n'ont jamais été si proches » a écrit Laure Mandeville dans l'édition du Figaro du 8 mars 2024, en rappelant que « Paris et Varsovie » viennent d'annoncer qu'ils travaillaient à la signature d'un traité d'État.

Voilà donc le bon moment pour rappeler les pages de la mémoire partagée entre nos deux nations.

D'abord, celles de la guerre de 14/18, avec la nécropole nationale d'Aubérive qui garde les sépultures de 129 combattants polonais et avec la commune de Neuville-Saint-Vaast qui rappelle par un monument l'engagement dans les rangs de la Légion Étrangère des volontaires polonais émigrés en France.

C'était le temps où Raymond Poincaré remettait solennellement leurs drapeaux aux nouvelles unités polonaises créées sur le sol français. C'était l'annonce d'une recréation de l'État polonais, réalisée le 11 novembre 1918, une recréation qui devait tant à la France.

Ensuite celles de l'engagement de la France aux côtés des armées polonaises contre les armées bolchéviques en 1920 et 1921, que Le Souvenir Français va rappeler en inaugurant prochainement une stèle au cimetière Fraterly à Daugavpils (Lettonie).

Enfin, celles de l'engagement de la Pologne aux côtés de la France de 1940 à 1944. Qui se souvient des soldats polonais engagés dans la Bataille de France en 1940 alors même que notre pays n'avait pas fait le nécessaire en 1939 pour épauler les armées polonaises face à l'agression de l'armée allemande ? Leur mémoire est rappelée par de nombreuses nécropoles nationales et par de nombreux monuments. C'est à eux que nous rendrons hommage le 23 avril à Vaujany, en rappelant ce que fut le rôle des lycéens polonais transférés à Villard-de-Lans en 1940.

Mais c'est aussi à l'ensemble des Polonais engagés dans la Résistance, ainsi qu'à tous ceux qui participèrent aux combats du Débarquement et à la Libération de la France que nous rendrons hommage devant le monument dont le président Valéry Giscard d'Estaing avait procédé à la première pierre, le 10 juin 1975, il y a 50 ans.

Cette cérémonie prolongeait le protocole signé entre les deux ministres des anciens combattants français et polonais le 6 octobre 1973.

Le 10 juin 1975, deux urnes et un coffret étaient inhumés dans le sol sur lequel devait être érigé le monument. La première urne contenait de la terre provenant du monument érigé à Varsovie en mémoire de tous les combattants polonais tombés pour leur patrie, la deuxième contenait des cendres de déportés juifs exterminés à Auschwitz. Le coffret, enfin, renfermait de la terre provenant des cimetières polonais ou franco-polonais où reposaient les combattants polonais morts en France et pour la France durant les deux guerres mondiales.

Le monument fut inauguré le 13 juin 1978. Il est érigé à proximité du Trocadéro, dans un square longeant la Seine. Il est aujourd'hui totalement oublié et nécessiterait une forte rénovation.

Le Souvenir Français appelle à se mobiliser afin de lui redonner la visibilité et le rôle mémoriel qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Photo : Monument à la gloire des Polonais morts pour la Libération de la France, Paris XVIème.

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :
communication@souvenir-francais.fr

Actualités

Billets
d'humeur du
Président Général



Conférence de
Guillaume Pollack
au lycée Chaptal



Le programme de
la Chapelle du
Souvenir Français



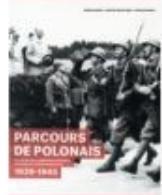
Podcast «
Passeurs
d'histoires »



LE THEME
DU MOIS

LE SOUVENIR
FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



L'OEIL DE L'HISTORIEN



Jacques Wiacek

AGENDA DU MOIS



TROIS QUESTIONS À...



Stéphane Malbos & Damian Polkotycki

C'ÉTAIT HIER



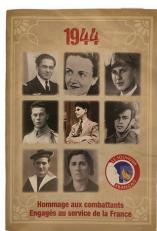
POUR EN SAVOIR PLUS...



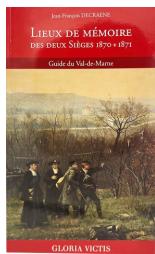
UNE PHOTO ET SON HISTOIRE



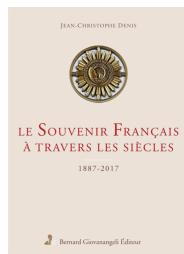
Les «100» : portraits
de combattants



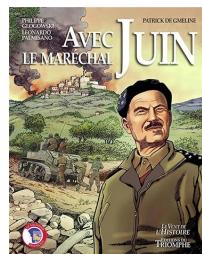
Guide des lieux de
mémoire 1870/1871



Histoire du Souvenir
Français



Ouvrages
historiques divers



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à [faire un don avec ce formulaire](#).



REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule
et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association Le Souvenir Français
reconnue d'utilité publique est
habilitée à recevoir :

- votre DON
- votre LEGS ou votre DONATION

Informations au : 01 48 74 53 99
infos@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

FORMULE CHOISIE - 2025

PROFIL ADHÉRENT(E)	Montant après défiscalisation▼
Cotisation membre Titulaire – avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 € 3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 € 6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 € 17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €
Abonnement Revue - si adhérent	10 €
Abonnement Revue - si non adhérent	20 €

L'abonnement à la Revue (4 revues et 1 supplément par an) n'ouvre pas droit au reçu fiscal

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS | à envoyer au siège social : 20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris
- par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAP
- en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>
En passant par le site Internet national, votre reçu fiscal est envoyé AUTOMATIQUEMENT sur votre e-mail, dès 10 € de versement.

La délégation départementale ou le comité territorial SF de votre affiliation ne manquera pas de vous contacter.

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —



RENOUVELLEMENT COTISATION ADHÉSION DON

Je verse la somme de € en règlement de (cases à cocher)

ma cotisation ma cotisation + abonnement Revue mon abonnement à la Revue

Comité d'affiliation

Mes coordonnées (nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM.....

Prénom

Adresse postale.....

Code postal Ville

Adresse électronique

Téléphone (fixe ou portable)

Date :

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

INPI

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français
20 rue Eugène Flachat
copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)